

Concours Regardez et Gagnez
Règlement officiel de participation
Ouvert aux résidents du Québec et de l'Ontario seulement

Le Concours Regardez et Gagnez (ci-après Le Concours) est commandité par Mead Johnson Nutrition (Canada) Co. (ci-après appelé Le Commanditaire). Ce concours n'est aucunement commandité, appuyé ou administré par Facebook ni associé à ce dernier. Le Concours débute à 10:00 (HE) le 31 juillet 2014 et se termine à 9:59 (HE) le 27 août 2014 (la « période du concours »).

Échéances :

Le Concours débute à 10:00 (HE) le 31 juillet 2014 et se termine à 9:59 (HE) le 27 août 2014 (la « période du concours »).

1. **Conditions : Aucun achat ni paiement requis pour participer ou gagner.** Seulement les résidents du Québec ou de l'Ontario qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence peuvent participer au concours. Il y a une (1) façon de participer au Concours :
 - a. Pour participer au Concours, visitez le site www.facebook.com/uniprix. Une fois sur la page du concours, remplissez le formulaire de participation électronique sur le site mentionné plus haut, acceptez le règlement officiel du concours en cochant la case appropriée et cliquez sur le bouton « soumettre » avant la date d'échéance du Concours (« participation »). **Tous les bulletins de participation devront être reçus au plus tard le 27 août 2014 à 9:59 (HE) (la « date de fermeture du concours »).** Chaque participant fournit des renseignements aux commanditaires et non à Facebook. En soumettant un bulletin de participation, chaque participant dégage Facebook de toute réclamation à l'égard du concours.
 - b. **Limite d'un (1) commentaire par participant, un (1) seul bulletin de participation par participant.** Limite d'un (1) prix par personne. En cas de doute quant à l'identité de la personne qui a soumis le bulletin de participation en ligne, ladite participation sera attribuée au titulaire autorisé du compte correspondant à l'adresse courriel, définie comme la personne physique à laquelle a été attribuée ladite adresse courriel par un fournisseur d'accès Internet ou de services en ligne, ou par toute organisation responsable d'attribuer des adresses courriel pour le domaine associé à l'adresse courriel soumise.
2. **PRIX : Cinq (5) prix seront remis.** Les prix consistent en une (1) carte-cadeau Souris Mini (valeur au détail approximative totale de 500 \$ CAN) et de quatre (4) cartes-cadeaux Uniprix (valeur au détail approximative totale de 75 \$ CAN).
 - a. Les Prix seront attribués au gagnant conformément à ce qui est mentionné dans la Section 6. Aucun délai supplémentaire, aucun transfert ni aucune substitution de prix, de même qu'aucune compensation d'aucunes sorte ne sont possible dans le cas où le gagnant ne se prévaut pas du Prix tel que stipulé. Le Prix doit être accepté tel que stipulé et ne peut être ni substitué à un autre prix, ni revendu, et n'a aucune valeur de revente. Le Commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de remplacer

les prix par d'autres, de valeurs égales ou supérieures, sans pour autant en être tenu responsable. Les frais de livraison sont inclus dans la valeur totale approximative du Prix. Les termes et les conditions des cartes-cadeaux s'appliquent.

- b.** Tous autres coûts et dépenses afférant aux prix décernés, incluant les taxes et tous autres frais tels que le montage ou l'installation des appareils, s'il y a lieu, incombent au Gagnant. Tous les Prix doivent être acceptés tels que remis et ne peuvent être ni transférés, ni substitués à d'autres, ni remboursés. Le Commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de remplacer un Prix par un autre, de valeur égale ou supérieure, si le Prix décrit n'était pas disponible pour quelque raison que ce soit, hors du contrôle du Commanditaire. Tous les Prix illustrés dans la promotion du concours sont à titre indicatif seulement et peuvent différer des Prix offerts dans le cadre du Concours. Le Gagnant ne recevra aucune compensation financière advenant une différence entre la valeur réelle et la valeur approximative du Prix remis, le cas échéant.
- 3. TIRAGE :** Cinq (5) tirages au sort aléatoires seront effectués pour les gagnants potentiels (« Gagnants potentiels ») des Prix. Le tirage au sort aléatoire aura lieu le 5 septembre 2014 vers 10 h 00 (HE) à Montréal (Québec) parmi tous les bulletins de participation reçus durant la période du Concours et avant la date de clôture de cette dernière. Les Gagnants Potentiels (5) des Prix seront tirés au sort. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues durant la période du Concours. Les Gagnants Potentiels seront contactés par courriel ou par téléphone dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date du tirage au sort. Si un des Gagnants Potentiels ne peut être joint dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date du tirage au sort, celui-ci sera disqualifié et un autre tirage au sort sera effectué pour désigner un nouveau Gagnant Potentiel parmi toutes les participations admissibles restant jusqu'à ce qu'un nouveau Gagnant Potentiel soit joint par courriel ou par téléphone, et ce jusqu'à épuisement de toutes les participations admissibles reçues. Le Commanditaire ne peut en aucun cas être tenu responsable de ne pas avoir réussi à joindre un Gagnant Potentiel.
- 4. ADMISSIBILITÉ :** Pour être admissible au concours et au tirage au sort, le participant doit résider au Québec ou Ontario et avoir atteint l'âge de la majorité conformément à la loi régissant son lieu de résidence. Les employés du Commanditaire, de ses sociétés affiliées, de ses agences de publicité, des intervenants reliés au Concours ainsi que tout membre de la famille immédiate desdits employés (quel que soit leur lieu de résidence) ou toute personne avec lesquels ils sont domiciliés (que celle-ci soit parente ou non de l'employé) ne peuvent participer au Concours. Pour les fins du présent règlement de participation, les termes « famille immédiate » réfèrent à la mère, au père, aux frères et sœurs, aux fils et filles, aux partenaires ou aux conjoints de fait, époux ou épouse d'un(e) employé(e) ou d'un(e) représentant(e).

5. **GÉNÉRAL:** En s'inscrivant à ce Concours, les participants acceptent les conditions de participation et d'admissibilité prévues au présent Règlement Officiel et se conforment aux décisions finales et sans appel de l'organisation indépendante qui régit le Concours.
6. Pour être déclaré gagnant, le Gagnant Potentiel devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique posée par téléphone et en temps limité, et ce, sans aide mécanique ou autre. Le Gagnant Potentiel devra également remplir et signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (le Formulaire), attestant de son engagement à respecter le Règlement Officiel et à accepter le ou les prix tels que décernés par le Commanditaire. Le Commanditaire, ses sociétés affiliées, ses agences de publicité et de promotion, l'organisation indépendante qui régit le concours ainsi que ses agents, directeurs, représentants, successeurs et ayant droit (collectivement « Les Renonciataires ») sont dégagés de toute responsabilité, incluant sans limitation toute blessure, tout accident, toute perte ou tout dommage de quelque nature que ce soit qui pourrait résulter de l'acceptation des Prix ou de la participation au Concours. Le Formulaire doit être retourné dûment rempli et signé dans les délais spécifiés sur ce dernier, à défaut de quoi le Prix ne sera pas décerné.
7. Les Prix (5) seront livrés aux gagnants par le Commanditaire dans les 4 à 6 semaines suivant la réception des Formulaires à l'adresse indiquée par le Commanditaire sur le dit Formulaire.
8. Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité quant aux pertes, dommages ou réclamations qui pourraient résulter de la participation au Concours ou de l'obtention d'un Prix. En participant au Concours, tout gagnant autorise le Commanditaire à utiliser son nom, son lieu de résidence (ville et province seulement), sa photographie, sa voix ou son image dans quelque média que ce soit, et ce, sans aucune forme de rémunération, à des fins publicitaires dans le cadre du présent Concours. En acceptant le Prix, le Gagnant accepte : (1) de libérer et de tenir quittes Les Renonciataires de toute responsabilité à l'égard de blessures ou dommages de quelque nature qu'ils soient relativement à l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation du Prix ou à la participation au Concours et (2) que tous Les Renonciataires n'offrent aucune garantie, expresse, implicite ou collatérale à l'égard des Prix. Le Commanditaire, après avoir obtenu l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, se réserve le droit, sans préavis, d'annuler, de modifier ou d'interrompre le Concours en tout ou en partie à quelque moment que ce soit, incluant notamment l'annulation ou la suspension de la participation en ligne au Concours, advenant tout problème résultant d'un virus, d'un ver informatique, d'un bogue ou de toute autre cause hors du contrôle du Commanditaire qui pourrait nuire à la bonne marche du Concours. Dans le cas de la clôture prématurée du Concours, un avis sera émis en ligne et un tirage au sort sera effectué pour décerner l'ensemble des Prix aux participants dont les bulletins admissibles auront été reçus avant la date de clôture. Le Concours se déroule au Canada seulement et est soumis uniquement aux lois canadiennes. Ce Concours est nul et non avenue là où la loi l'interdit. Le présent Règlement du Concours est le seul en vigueur est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements des autorités fédérales, provinciales et municipales. Le présent Règlement du Concours est sujet à modification sans préavis afin de se conformer aux lois fédérales, provinciales et municipales ou à la politique de toute autre entité ayant juridiction sur les administrateurs. Le Commanditaire se dégage de toute responsabilité quant aux erreurs d'impression qui pourraient affecter le matériel promotionnel relatif au présent Concours, incluant le matériel promotionnel en ligne. Les décisions de l'organisation responsable de ce Concours sont finales et sans appel. Les commanditaires déclinent toute

responsabilité liée à quelque erreur d'impression que ce soit apparaissant sur le matériel distribué dans le cadre du présent concours, y compris en ligne. Toutes les décisions des commanditaires sont définitives.

9. Le Commanditaire et l'organisation indépendante qui gère le Concours ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des bulletins de participation retardés, perdus, mal acheminés, incomplets ou détruits, et lesdits bulletins seront déclarés nuls. Le Commanditaire et l'organisation indépendante qui gère le Concours n'assument aucune responsabilité quant aux bulletins affichant une information erronée ou inexacte, aux défaillances techniques, aux erreurs humaines ou techniques, aux erreurs d'impression, aux données ou aux transmissions perdues, retardées ou tronquées, aux omissions, interruptions, effacements, défauts ou défaillance des lignes ou des réseaux téléphoniques, du matériel ou du logiciel informatique ou à la combinaison des facteurs susmentionnés. Les données et les éléments d'un bulletin de participation qui ont été falsifiés ou modifiés sont déclarés nuls. Toute utilisation de méthodes de participation robotisées, automatisées, macro, programmées ou de ce genre entraînera l'annulation de toutes les participations envoyées par ces méthodes. Advenant le cas qu'un participant ait soumis un bulletin frauduleux par d'autres moyens que ceux énoncés ci-dessus ou qu'il ait soumis un nombre supérieur de bulletins que celui autorisé dans le présent Règlement, il sera automatiquement disqualifié et ses bulletins seront déclarés nuls. Tout gagnant qui n'aura pas respecté le présent Règlement Officiel sera disqualifié et se verra confisquer le prix qui lui était attribué au profit d'un autre gagnant, désigné par tirage au sort parmi tous les bulletins admissibles restant.
10. Tous les bulletins de participation deviennent la propriété du Commanditaire du Concours et ne seront, à aucun moment, retournés aux participants. Aucune correspondance ne sera échangée avec les participants, à l'exception de ceux qui auront été sélectionnés par tirage au sort. Le Concours est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales qui s'appliquent.
11. Le Commanditaire respecte le droit à la vie privée des participants. Les renseignements personnels figurant sur les bulletins de participation ne seront utilisés que par le Commanditaire pour la bonne marche du Concours et, seulement avec le consentement des participants au moment de leur inscription au Concours, pour que ces derniers reçoivent du Commanditaire toute offre promotionnelle ou toute information relative à la tenue d'événements spéciaux par le Commanditaire. Le Commanditaire fera parvenir à tous les participants des courriels de rappel pour les différentes Phases du présent Concours. Les participants qui auront accepté ladite clause lors de leur inscription au Concours consentent à ce que leurs renseignements personnels soient utilisés par le Commanditaire tel que décrit dans sa Politique de confidentialité à l'adresse suivante : <http://www.enfamil.ca/fr/politique-de-confidentialite.html>

Règlement

Uniprix – Concours Regardez et Gagnez

12. Pour connaître le nom et la ville de résidence des gagnants (disponibles après le 5 septembre 2014), envoyez une enveloppe pré-affranchie à :

Mead Johnson Nutrition
900-535 Legget Drive
Kanata (Ontario) K2K 3B8
À l'attention de Marilyn Sandrin

13. Pour les résidents du Québec : tout différend portant sur la conduite ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux aux fins de règlement. Tout différend concernant l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie, aux seules fins d'aider les parties à en arriver à une entente.
14. Uniprix inc. a dûment payé les droits exigibles quant à ce concours à *la Régie des alcools, des courses et des jeux*, en vertu des lois en vigueur.
15. Une copie du règlement du concours est disponible à la section Concours du site Internet www.uniprix.com/concours